



Commune des Aïrons

Extrait N° 1 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 août 2012

L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 SEP. 2012
que la convocation du Conseil a été faite le **23 août 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande

Absents : M. BADER Ricardot* - M. RIVIERE Lucien* - M. DENNEMONT Jean Daniel*

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. REMI Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

* M. BADER Ricardot est arrivé au cours de l'affaire N°2.
* M. RIVIERE Lucien est arrivé au cours de l'affaire N°4.
* M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au cours de l'affaire N°7.

& &
&

AFFAIRE N° 1/

Compte-rendu des décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2012

L'article L.2121-23 du CGCT stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du **8 juin 2012** a été transmis aux élus. Il a été également tenu à disposition en séance.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la **majorité absolue (4 contre : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande - M. MICHEL Rémy par procuration)**, adopte le contenu du procès-verbal de la **séance du 8 juin 2012**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint**

